Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260321-2026MARS19-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TREDIAS
SEANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026

: :

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Mesdames Béatrice HOURRIER, doyenne de l'assemblée et Catherine TIENGOU, élue Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : **15**, **Présents : 15** **Votants** : **15**

Date de convocation et affichage **: 16 mars 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Béatrice HOURRIER, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE, Nicolas PLESTAN, Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Kévin LEROUX, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Claude BOURDON, Béatrice SOURISSEAU.**

Absent : -

A été désigné secrétaire de séance **: Enzo ROUILLE**

ORDRE DU JOUR : Installation du Conseil-ELECTION DU MAIRE- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS -ELECTION DES ADJOINTS-ENVELOPPE INDEMNITAIRE.

Les Membres du Conseil désignent Enzo ROUILLE en tant que secrétaire de séance.

Madame Catherine TIENGOU, Maire, a déclaré le Conseil municipal installé. La présidence de séance est alors assurée par Madame Béatrice HOURRIER, doyenne de l'assemblée, au titre de l'article L2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales afin procéder à l'élection du Maire.

Séance du 21 mars 2026 -2026-019 Objet **: NOMBRE D'ADJOINTS**

Le CGCT dispose dans ces articles L2122-1 et 2122-2, que la commune dispose au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit quatre adjoints au Maire maximum.

En application de délibérations antérieures, l'effectif des adjoints, à ce jour, était de deux.

Le Conseil est invité à se prononcer sur le nombre des adjoints. Madame la Maire propose la création de trois postes d'adjoint.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité de créer trois adjoints.

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

Certifié exécutoire

MAIRIE DE TRÉDIAS – Côtes-d'Armor

Enzo ROUILLE
Secrétaire de séance